



MAIRIE  
DE  
VACQUIERS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 7 janvier 2019

L'an deux mil dix neuf, le 7 janvier, à 19 heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PAPILLAULT, Maire,

Présents :

Mmes : FEMENIA Laure, LAFARGUE Hélène, PUECH Brigitte,  
MM : BELLAILA Douirès, BERGON Francis, GALINIE Pierre, LAFFORGUE Robert ,  
MAURY Jean-Pierre, PRAT François.

Absents: Mmes LASCROMPES Anne, ROUMAGNAC Delphine, M COULOMBIER Fabien,

Absentes excusées : Mmes BOULET Line, PERRA Martine

Mme BOULET Line a donné procuration à M PRAT François

Mme PERRA Martine a donné procuration à Mme PUECH Brigitte

M BERGON Francis a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé par mail le 10/01/2019

### A l'ordre du jour

- I) **Lecture du compte rendu du conseil municipal du 10/12/2018**
- II) **Délibérations**
- III) **Questions Diverses**

#### **I) Lecture du Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal :**

Aucune remarque n'a été formulée .

#### **II) Délibérations**

##### **1) Décision modificative Ex 2018 Budget Primitif - n° 2019-001**

Monsieur le Maire constate que, suite aux paiements des dernières factures de Fonctionnement de l'Exercice 2018, des postes de dépenses ont été insuffisamment provisionnés.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à un ajustement de comptes au Budget Primitif 2018, sans que l'équilibre du Budget ne soit modifié.

C'est ainsi que nous procédons aux écritures suivantes :

##### **Fonctionnement Dépenses**

**022 : Dépenses Imprévues : - 3 600,00 €**

**c/6718 : Autres Charges exceptionnelles : -3 596.00 €**

**c/678 : Autres charges except : - 500.00 €**

**c/6413 : Personnel non titulaire : - 3 335,00 €**

**c/6451 : Cotisations à l'Urssaf : - 1777.00 €**

**c/6453 : Cotisations caisses de retraite : - 1483.00 €**

**c/60612 : Energie-électricité : + 1 639.00 €**  
**c/60621 : Combustibles : + 1 655.00 €**  
**c/60623 : Alimentation : + 1 493.00 €**  
**c/60622 : Carburant : + 488.00€**  
**c/615221 : Bâtiments publics : + 2 940.00 €**  
**c/61551 : Entretien matériel roulant : + 1807.00 €**  
**c/61558 : Entretien autres biens mobiliers : + 620.00 €**  
**c/ 6226 : Honoraires : + 3 649.00 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur le Maire à passer l'écriture ci-dessus.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**2) Rénovation de l'éclairage public route de Fronton lié au renforcement de réseau 1AS158-177 - n° 2019-002**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 13 novembre dernier concernant la rénovation de l'éclairage public route de Fronton lié au renforcement de réseau 1AS158-157, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (**1AS178**) :

- Dans le cadre du renforcement de réseau en centre bourg et à la vue du PLU imposant une technique discrète pour les réseaux.
- Dépose des 10 appareils vétustes sur poteau béton.
- Fourniture et pose de 12 ensembles composés d'un mât cylindro conique hauteur 6 mètres, équipé d'un appareil type 'routier' en fonderie d'aluminium, avec lampe LED 42 W Bi-puissance, T° 3000°K, lentille sans flux arrière, 700Ma.
- 

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	6 496€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	26 400€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>8 354€</b>
<b>Total</b>	<b>41 250€</b>

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## II) Questions Diverses

### 1) Demande de participation pour une location de salle pour le VVB

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande du club de Basket VVB d'une participation de 155<sup>€</sup> aux frais de location d'une salle de sports d'entraînement à Toulouse, à parts égales avec les communes de Bouloc et de Villeneuve-les-Bouloc en raison de l'encombrement de la salle des sports Robert Gary de Vacquiers. A l'unanimité, le conseil municipal décide de d'accorder cette participation au club VVB. En outre, une lettre sera adressée au président de cette association, pour rappeler les modalités de l'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement, auxquelles sont soumises toutes les associations de Vacquiers.

### 2) Travaux mise aux normes de la salle de danse

Suite à la visite de sécurité des locaux sportifs, un avis favorable de la commission de sécurité avec prescriptions a été donné. Monsieur Jean-Pierre Maury a pris rendez-vous avec le SDIS de Colomiers pour déterminer les travaux à réaliser pour être en conformité. Il s'agit de libérer l'accès à l'armoire électrique situé dans le bureau attenant à la salle de danse et de construire une paroi anti feu entre le bureau et la salle de danse proprement dite. En conséquence des solutions seront étudiées ultérieurement pour le stockage du matériel de l'association Danse. Il sera envisagé des solutions de stockage du matériel dans la salle même de danse ou dans les dépendances du gymnase.. M Maury fera chiffrer ces travaux par des entreprises.

**Séance levée à 20h**